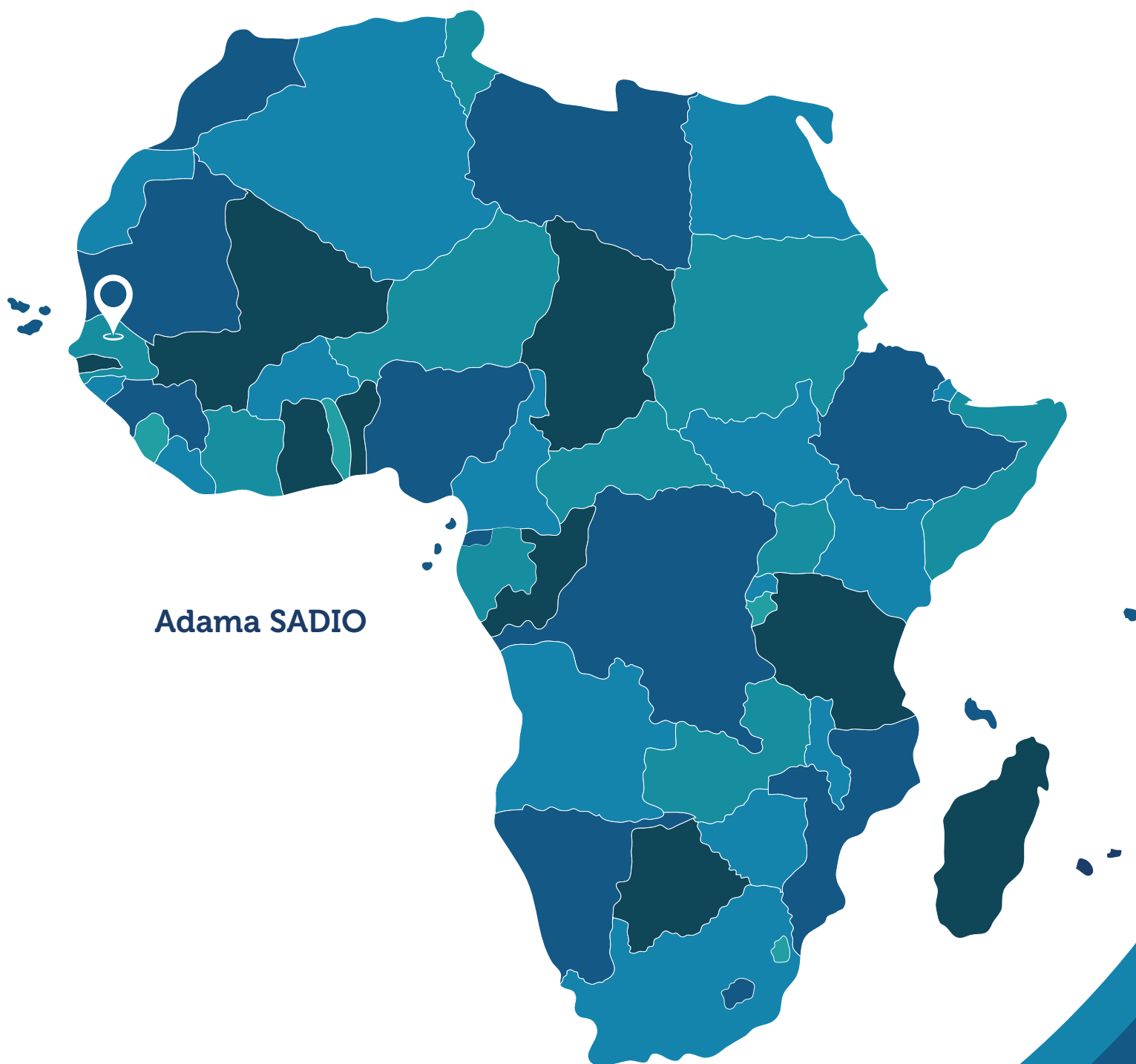


Trajectoires de la Politique Sociale en Afrique

Le Sénégal



Adama SADIO

Trajectoires de la Politique Sociale en Afrique

Le Sénégal

Adama SADIO

Document technique GETSPA 3

Mai 2024



À propos de la série des œuvres à caractère technique

Les œuvres à caractère technique de GETSPA sont des rapports de recherche revus par les pairs et publiés par le projet GETSPA (Politique sociale genrée, équitable et transformatrice pour l'Afrique). GETSPA est un projet panafricain dont la mission est de transformer - par le biais de la recherche, du plaidoyer, du réseautage, de la documentation et des activités de constitution de groupes d'intérêt - les discours, les approches et les cultures d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques sociales en Afrique.

Avis de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans les œuvres ne sont pas nécessairement celles du projet GETSPA, de son comité technique, de son comité consultatif, de l'Institut d'études africaines ou de ses partenaires. Bien que tous les efforts nécessaires soient consentis pour vérifier l'exactitude des faits dans les œuvres publiées, les auteurs des documents sont en dernier ressort responsables de la vérification des affirmations qui y sont faites. Ni le projet GETSPA ni l'Institut d'études africaines ne seront responsables des erreurs ou des omissions dans les contributions.

Droits d'auteur et reproduction

Les auteurs, le projet GETSPA et l'Institut d'études africaines de l'Université du Ghana détiennent conjointement les droits d'auteur des œuvres thématiques. Ces œuvres ne peuvent être reproduites sous quelque forme que ce soit, imprimée ou électronique, sans l'autorisation du Comité technique de GETSPA, qui peut être contacté à l'adresse suivante : ro.getspa.ias@ug.edu.gh. Nous vous prions de bien vouloir attendre une année civile après la première publication en ligne sur le site web de GETSPA pour demander l'autorisation de reproduire les œuvres et citer GETSPA comme source originale en libre accès.

©2024 Les auteurs. Publié par le projet GETSPA et l'Institut d'études africaines de l'Université du Ghana, conformément aux conditions de la Licence Creative Commons. <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

ISBN: 978-9988-9475-0-7

Comment citer cette œuvre

Sadio, A. (2024). Trajectoires de la politique sociale en Afrique : Le Sénégal (*Document technique GETSPA 3*). The Gender Equitable and Transformative Social Policy for Africa Project (GETSPA).

Table Des Matières

Résumé	
Introduction	1
1.0 La Problématique De La Politique Sociale Au Sénégal	2
2.0 Le Cadre Théorique, La Définition Des Concepts et La Méthodologie	2
2.1. Le Cadre Théorique	2
2.1.1. L'empowerment	3
2.1.2. L'analyse intersectionnelle	3
2.1.3. La théorie du changement social	3
2.2. La Définition Des Concepts	4
2.2.1. L'emploi	4
2.2.2. Les politiques sociales	4
2.2.3. L'éducation	5
2.2.4. Le secteur informel	5
2.3. L'Approche Méthodologique	6
2.3.1. La recherche documentaire	6
2.3.2. Les entretiens semi-directifs	6
3.0 La Politique Sociale à L'ère De La Colonisation	7
3.1. La politique sociale de l'administration coloniale sur l'emploi/le travail	7
3.2. L'implantation controversée du système éducatif colonial face à la résistance des populations	7
3.3. Des politiques sociales de santé et d'habitat plus en faveur de l'administration coloniale qu'aux populations indigènes	8
4.0 La Politique Sociale au Début de la Période Postindépendance	10
4.1. L'aurore d'une politique sociale sur l'emploi/le travail dans un contexte économique difficile	10
4.2. Le Mouvement Mai 68 ou l'amorce d'une rupture avec le système éducatif colonial voulue depuis l'indépendance	10
4.3. Les Politiques De Santé Et Du Logement Durant Les Premières Années D'indépendance	12
5.0 La Période des PAS ou L'ère De la Politique Sociale en Crise	13
5.1. Le « moins d'État mieux d'État » ou la période du « mal vivre »	13
5.2. La période des vaches maigres de la politique sociale sur l'éducation	15
5.3. Les politiques sociales de santé et du logement durant la période des PAS	16
6.0 À Partir de 2000 : Une Avalanche D'initiatives Pour Peu D'effets	16
6.1. La politique sociale sur l'emploi/le travail au cœur des politiques publiques des deux alternances politiques au Sénégal	16
6.2. Les efforts étatiques de démocratisation sociale du système éducatif	18
6.3. Les mesures de protection sociale de l'État dans les secteurs de la santé et du logement	20

7.0 Les Mesures Exceptionnelles d'accompagnement de l'État Pendant la Pandémie de COVID-19	22
7.1. L'inefficacité de la Politique Sociale de Résilience de l'État Face Aux Impacts Économiques de COVID-19	22
7.2. Les Efforts de l'État de Réduction des Conséquences Dévastatrices de la Pandémie de COVID-19 sur l'éducation	22
7.3. Les Mesures de Protection Sociale Dans Le Secteur de la Santé Durant la Crise de COVID-19	23
8.0 L'Analyse des Impacts des Politiques Sociales du Sénégal	24
8.1. À Propos du Secteur de L'emploi/du Travail	24
8.2. À Propos du Secteur de L'éducation	24
8.3. À Propos du Secteur de la Santé	24
8.4. À Propos de la Politique Sociale de L'habitat	25
Conclusion	26
Bibliographie	28

Résumé

Les politiques sociales sur l'emploi/ le travail, l'éducation, la santé et l'habitat ont toujours été au cœur des politiques publiques au Sénégal. De l'ère coloniale à la crise sanitaire de la COVID-19, les autorités ont développé des programmes et créé des structures spécifiques pour apporter des améliorations aux situations socio-économiques des acteurs desdits secteurs. Avant l'indépendance du Sénégal, la politique assimilationniste intégrait les besoins économiques des colonisateurs : civiliser par le commerce et le christianisme. Les deux premières décennies de la période postindépendance du Sénégal sont marquées par un contexte socio-économique difficile avec une croissance économique instable, aggravée par des années de sécheresse. Cette période fut également celle de la grande remise en question du legs éducatif colonial et de l'amélioration qualitative de la situation sociale des acteurs de l'enseignement portée par le Mouvement Mai 68. La période 1980-2000 incluant la mise en œuvre des Plans d'ajustement structurel (PAS) sur instruction de la Banque mondiale a été celle du « mal vivre » dans les secteurs de l'éducation et de la santé où les politiques sociales de l'État étaient en crise profonde. À partir des années 2000, il est constaté un tournant décisif dans les politiques publiques sociales considérant les investissements lourds, les multiples et différentes initiatives des gouvernants pour une meilleure prise en charge des préoccupations sociales des acteurs de l'éducation et des agents de santé. À l'analyse des faits, la mobilisation de tous ces efforts semble ne pas améliorer les conditions socio-économiques des concernés notamment les femmes et jeunes. Cette précarité des acteurs de l'éducation et des agents de santé, aggravée par les lourds impacts économiques de la crise de la COVID-19, a été perçue par l'État comme la dynamique déterminante de la forte crise socio-politique des mois de février-mars 2021 occasionnant 14 pertes en vies humaines et des destructions massives de biens publics et privés.

Mots clés : Politique sociale, emploi, santé, éducation, secteur informel

INTRODUCTION

Les politiques sociales sur l'emploi/ le travail, l'éducation, la santé et le logement ont toujours été des leviers importants au cœur des politiques publiques au Sénégal. L'administration coloniale et l'État postcolonial ont chacun, en ce qui les concerne, développé des politiques avec comme objectifs le combat contre le chômage, la création d'emplois, l'amélioration des conditions socio-économiques des travailleurs, la dispensation d'une éducation de qualité, l'augmentation du taux de scolarisation des filles et leur maintien à l'école aussi bien que l'accès aux soins de santé et au logement.

Depuis la période coloniale, les différentes politiques sociales dans les secteurs concernés poursuivent une ambition particulière dans un contexte spécifique. En effet, avant l'indépendance, la politique sociale sur l'emploi/le travail était articulée autour des besoins du marché de la puissance coloniale. Ce même constat était pratiquement valable pour le domaine de l'éducation. Des populations, plus conservatrices des traditions et des religions, s'opposaient à la création de l'école française dans leurs terroirs. Leur hostilité à l'installation de l'école s'expliquait par le soupçon que celle-ci remettait en cause leur modèle socioculturel.

Le Sénégal a compris très tôt l'importance de la politique de santé. L'adoption dans sa Charte fondamentale (Article 14 de la constitution¹) et la ratification d'instruments juridiques internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la charte de l'Union Africaine et la Convention des Droits de l'Enfant attestent la place primordiale que le Sénégal accorde au secteur de la santé. Si les premières années de la période postindépendance se sont caractérisées dans plusieurs pays d'Afrique francophone par le maintien de la politique sanitaire coloniale, le Sénégal a développé très tôt des initiatives qui se sont accentuées à partir des années 2000 dans le dessein d'apporter un bond qualitatif dans l'accès et la prise en charge sanitaire des populations. Les communautés rurales, les chefs-lieux, les communes ou les villages relativement peuplés abritent des postes de santé. En milieu rural, les cases de santé et les maternités rurales sont les infrastructures sanitaires existantes et très souvent sont des réalisations de la diaspora de ces zones rurales dont l'État ne gère que le fonctionnement.

À propos du logement, la population sénégalaise est estimée à 17 215 433 d'habitants. Elle est inégalement répartie sur le territoire national, avec 23 % des Sénégalais résidant dans la région de Dakar (ANSD², rapport 2020). Cette forte concentration des habitants à Dakar fait que l'accès au logement est beaucoup plus problématique dans cette partie du Sénégal qu'ailleurs sur le territoire national³. L'accès au logement est devenu un véritable défi pour les pouvoirs publics compte tenu de la croissance démographique exponentielle de la population sénégalaise, en particulier celle de Dakar.

¹ La politique de santé trouve son fondement dans la Constitution Sénégalaise qui dispose en son article 14 que : « ...L'État et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'État garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien être... ».

² ANSD : Agence nationale des statistiques et de la démographie.

³ « Le statut de locataire est plus fréquent à Dakar (54,4% des ménages), alors que la propriété est plus répandue en milieu rural (94,7%) et dans les autres villes (71,1%) » (ANSD, Conditions d'habitat des ménages : éléments d'éclairage en période de pandémie liée à COVID-19, 2021).

Dans l'ambition de donner corps aux politiques sociales dans lesdits secteurs, l'État crée une panoplie d'institutions et prend une avalanche de dispositions juridiques, législatives et administratives. Les multiples initiatives de création d'institutions, de mise en œuvre de programmes et d'adoption de dispositions juridiques, législatives et administratives n'ont pas permis la résolution des problématiques liées aux politiques sociales. De la période coloniale à l'ère de la crise de la pandémie de COVID-19, le Sénégal a toujours été confronté à des crises dans le secteur de l'éducation et de l'emploi. La période des PAS a été celle durant laquelle le « mal vivre » des agents de l'État a été plus qu'une réalité.

La période des années 2000 est celle où l'État du Sénégal a le plus mobilisé des ressources budgétaires importantes et mis en place des agences nationales pour une meilleure prise en charge des politiques sociales. Ce tournant dans l'intérêt et les investissements mobilisés dans la réalisation de ces politiques publiques s'analyse par la double coïncidence de cette période avec la fin des PAS et le début des deux alternances politiques pour lesquelles les questions sociales sur l'emploi/ le travail et l'éducation ont été au cœur des préoccupations nationales.

1.0 LA PROBLÉMATIQUE DE LA POLITIQUE SOCIALE AU SÉNÉGAL

En dépit d'une mobilisation importante en termes d'actions et de ressources financières à des niveaux différents de la période coloniale à l'ère de la COVID-19, la question de l'efficacité des politiques sociales se pose encore avec acuité, compte tenu de leur impact sur l'amélioration de la situation sociale des acteurs des secteurs étudiés. À la lumière de cet état de fait, il est légitime de se poser la question de savoir si « l'inefficacité des différentes politiques sociales sur l'emploi/ le travail et l'éducation, la santé et le logement serait la résultante de l'inadéquation desdites politiques avec les réalités locales ou des instructions “ imposées ” à l'État du Sénégal par les partenaires techniques et financiers (PTF) dont les institutions de Bretton Woods ? » Dans le cadre de cette recherche, nous allons analyser l'évolution chronologique des politiques sociales du Sénégal depuis la période coloniale jusqu'à l'ère de la pandémie de COVID-19. La présentation des résultats de notre recherche documentaire sera complétée par les analyses issues de la collecte d'informations qualitatives auprès de certaines personnes ressources.

2.0 LE CADRE THÉORIQUE, LA DÉFINITION DES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE

2.1 Le Cadre Théorique

Cette étude est ancrée dans une perspective d'Empowerment des parties prenantes sur les politiques sociales entre le milieu de la recherche, les acteurs politiques et le milieu communautaire. Mobilisé dans le cadre de cette recherche, l'Empowerment, décrit par Ninacs comme un « processus » permettant progressivement aux individus, aux communautés ou aux organisations « [d'] acquérir la capacité d'agir » (1995 : 2) et de s'autonomiser, est au cœur du projet d'autonomisation. Ce processus permet de tenir compte des besoins, aspirations et préoccupations de l'ensemble des parties prenantes des politiques sociales dans les trois pays ciblés.

2.1.1 L'empowerment

L'Empowerment reconnaît le droit et la capacité des personnes à « exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent » (Le Bossé, 2003 : 31) et est ancré dans des principes de justice sociale et d'autodétermination. Il s'agit en effet d'un processus permettant de « tenir compte des besoins, aspirations et préoccupations de l'ensemble des parties prenantes des politiques sociales dans les trois pays ciblés » mais qui reconnaît le droit et la capacité des personnes à « exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent » (Le Bossé, 2003 : 31).

L'Empowerment est une finalité pour atteindre les objectifs d'équité sociale. La présente recherche s'inscrit aussi dans une approche progressive et modulaire. Il s'agit de créer un espace délibératif et dialogique pour un plaidoyer, de manière à déterminer les conditions et les modalités à privilégier pour mieux saisir les politiques sociales et leur évolution dans le temps, considérant les différentes conjonctures politiques et les contextes socioéconomiques. Nous avons également utilisé l'analyse féministe intersectionnelle et la théorie du changement social.

2.1.2 L'analyse intersectionnelle

« L'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle. L'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales »⁴.

L'analyse féministe intersectionnelle vise avant tout à rendre les politiques, services et programmes plus accessibles et inclusifs pour les femmes. L'analyse féministe intersectionnelle nous a permis d'évaluer l'intégration de la sexospécificité dans les politiques sociales.

2.1.3 La théorie du changement social

Dans la perspective du Groupe des Nations unies pour le changement, « une théorie du changement est une méthode qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants » (2016 :3). Dans le contexte du Programme des Nations Unies pour le développement (2017), une théorie du changement approfondie aide à guider l'élaboration de stratégies de programme rationnelles et fondées sur des éléments de preuve, des hypothèses et des risques clairement énoncés et analysés⁵. Dans ce rapport, le changement social est défini comme « toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire » (Rocher, 1968 : 22).

⁴ Bilge S. (2009/1), Théorisations féministes de l'intersectionnalité, Dans Diogène n° 225, p. 70.

⁵ Groupe des Nations Unies pour le changement (2016), Notes d'orientation complémentaire : Théorie du changement.

2.2 La Définition des Concepts

L'exercice de la définition des concepts aura le mérite d'apporter des éclairages sur les concepts constituant l'épine dorsale de cette recherche. Nous allons respectivement définir les concepts d'emploi, de politique sociale, d'éducation et de secteur informel.

2.2.1 L'emploi

Dans le langage courant, l'emploi pourrait être défini comme l'exercice d'une profession dans le cadre d'une activité salariale au sein d'une administration publique ou une entreprise privée. L'emploi est régi par un contrat entre deux parties, à savoir l'employeur et le salarié pour la réalisation d'un travail contre un salaire. En macroéconomie, le terme « emploi » est utilisé pour nommer l'utilisation de la totalité de la population en âge de travailler. Le terme « emploi » est également utilisé en comptabilité nationale pour désigner l'affectation de ressources à une utilisation donnée⁶. L'emploi peut-être aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Il y a une distinction entre les emplois intérimaires et les emplois permanents.

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non⁷. Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congé rémunéré, maternité / paternité, temps partiel, formation rémunérée par l'employeur, chômage partiel (ou technique), grève, intempérie (dans ce dernier cas, quelle que soit la durée de l'absence), maladie si l'absence dure un an ou moins, congé parental ou autre congé non rémunéré si l'absence dure trois mois ou moins⁸.

2.2.2 Les politiques sociales

Selon Magaud Jacques Marie-Thérèse Join-Lambert (1994), les politiques sociales sont une intervention nécessaire pour rendre gouvernable une société organisée autour de principes de solidarité ; elles constituent un ensemble d'actions mises en œuvre progressivement par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie d'abord des ouvriers puis des salariés et éviter les explosions sociales et la désagrégation des liens sociaux⁹. Pour Thomas Humphrey Marshall, cité par Bérengère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn (2011), la politique sociale consistait dans l'usage du pouvoir politique pour supplanter, compléter ou modifier les mécanismes du système économique en vue d'atteindre les résultats que le système ne pourrait pas atteindre par lui-même¹⁰.

⁶ Source : Bilge S. (2009/1), *Théorisations féministes de l'intersectionnalité*, Dans *Diogène* n° 225, p. 70., consulté le 27 juin 2021.

⁷ Voir <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1159>, consulté le 29/07/2021.

⁸ Source : *Groupe des Nations Unies pour le changement (2016), Notes d'orientation complémentaire : Théorie du changement.*, consulté le 27 juin 2021.

⁹ Magaud Jacques & Join-Lambert Marie Thérèse (1994), *Politiques sociales*. In: *Population*, 49^e année, n°4-5, 1994. p. 1198; Source : *Groupe des Nations Unies pour le changement (2016), Notes d'orientation complémentaire : Théorie du changement.*, consulté le 27 juin 2021.

¹⁰ Cité par Bérengère Marques-Pereira & Roland Pfefferkorn. (2011/3), *Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions*. Dans *Cahiers du Genre* (HS n° 2), pages 5 à 19.

Pour Bernard Degen, dans Le dictionnaire historique de la Suisse, la politique sociale englobe l'ensemble des mesures et des efforts visant soit à améliorer la position sociale et économique des personnes défavorisées (justice sociale), soit à prévenir la détérioration de situations acquises (sécurité sociale). Il n'en existe pas de définition universellement reconnue (l'expression est apparue dans le débat scientifique et politique vers le milieu du XIXe s.), du fait que ses moyens, ses buts et ses effets restent contestés.

À la différence de la politique économique, Bernard Degen pense que la politique sociale offre une protection directe à des individus ou à des groupes. D'abord conçue quasi exclusivement à l'intention des ouvriers et pour les cas de détresse, elle couvrit au XXe s. des cercles de plus en plus larges et finalement, après la Deuxième Guerre mondiale, la société entière ; elle se transforma en une politique de solidarité et de lutte contre les inégalités, englobant aussi le travail social (conseils et prise en charge). Au XIXe s., la politique sociale, d'après Bernard Degen, relevait essentiellement de l'Église, des particuliers ou des communes au XXe s.. Avec l'État social et ses lois, elle devint de plus en plus l'affaire des cantons et de la Confédération, même si des organismes privés et semi-privés restent des acteurs importants, appelés à mettre en œuvre et à compléter les mesures étatiques¹¹.

À propos des objectifs des politiques sociales, ils sont doubles : corriger les inégalités de revenus et lutter contre la pauvreté. Ainsi, les politiques sociales ont pour mission la prise en charge des risques sociaux et l'intervention par une assistance au profit des plus démunis¹².

2.2.3 L'éducation

Dans son ouvrage Éducation et sociologie, Émile Durkheim définit l'éducation comme l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui, la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné¹³. Dans la pensée du philosophe Olivier Reboul, « il n'y a pas d'éducation sans valeurs »¹⁴, même si, comme l'affirment certains, toutes les valeurs sont relatives. Ainsi le Bien, le Mal, la Justice, etc. peuvent être diversement appréciés selon les époques, les sociétés, les cultures... Toutefois, « la relativité des valeurs n'abolit pas l'éducation, mais l'universalité de l'éducation ». Il faut se garder, avertit l'auteur, de la confusion entre « relativité » et « relativisme ». La première peut être acceptée ; le second, pour lui, est à proscrire¹⁵.

2.2.4 Le secteur informel

Le BIT définit le secteur informel comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de

¹¹ Lire Bernard Degen (2015), Politique sociale. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), 8 p.

¹² Source : <https://www.maxicours.com/se/cours/la-politique-sociale/>, consulté le 26 juin 2021.

¹³ Voir Émile Durkheim (2013), Éducation et sociologie 10ème Edition, Paris, PUF, 144 p.

¹⁴ Lire <https://journals.openedition.org/ries/1820?lang=es>, consulté le 05 novembre 2024.

¹⁵ Lire Alain Kimmel (2002), « Olivier Reboul, La Philosophie de l'éducation », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 29, 24-25.

division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » (BIT, 1993).

Au Sénégal, compte tenu du « jeunisme » de sa population (69% de la population est âgée de moins de 30 ans)¹⁶, des difficultés persistantes de trouver un emploi et aussi de sa précarisation à bien des égards, le secteur informel se révèle le principal pourvoyeur d'emploi à Dakar et dans les capitales régionales. Face aux difficultés dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, les jeunes sénégalais du milieu rural, à travers le phénomène de l'exode rural, agrandissent annuellement le rang des acteurs du secteur informel. En dehors des quartiers « modernes », la ville ouest-africaine d'aujourd'hui est le produit du travail de l'économie populaire qui bâtit les maisons, fabrique les meubles, crée et transforme les produits agricoles, répare les automobiles, anime les marchés, organise l'épargne, distrait (restaurants, buvettes, troupes théâtrales et musicales) et même soigne (tradipraticiens)¹⁷.

2.3 L'approche Méthodologique

2.3.1 La recherche documentaire

L'une des sources de données dont nous avons fait usage pour mener cette recherche est la documentation¹⁸. Elle nous a permis d'obtenir des données qualitatives sur les dynamiques, les contextes et impacts des politiques sociales du Sénégal de la période coloniale à la pandémie de COVID-19. Les sources documentaires nous ont également permis d'appréhender la perception que les acteurs des secteurs étudiés ont sur les politiques sociales. La recherche documentaire nous a amené à consulter des ouvrages, des articles scientifiques et de presse et a aussi porté sur des documents d'archives nationales, des rapports d'activités, des rapports de recherche, des discours, des vidéos, etc. Toutes les données documentaires ayant trait à notre thématique de recherche ont été répertoriées. Cette démarche nous a permis de recueillir des données informationnelles relatives aux perceptions et représentations et à l'évolution chronologique des politiques sociales dans les secteurs étudiés. Par-delà la recherche documentaire, nous avons fait usage de l'entretien semi-directif pour la collecte de sources orales.

2.3.2 Les entretiens semi-directifs

Recourir à l'entretien au vu de la thématique et des objectifs de notre rapport nous a semblé un exercice indispensable. Les guides d'entretien ont permis le recueil de données qualitatives répondant à la problématique de recherche.

¹⁶ Voir Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2021), Repères statistiques de l'environnement d'évolution du Covid-19 au Sénégal, note de synthèse N°6, chiffres clés sur la population du Sénégal, 14 p.

¹⁷ Source : OCDE, Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008, <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/42358563.pdf>, consulté le 27 juin 2021.

¹⁸ Madeleine Grawitz, dans son ouvrage intitulé « Méthodes des sciences sociales » parle de l'intérêt de la méthode documentaire. En effet, il souligne l'importance de la documentation écrite, notamment des documents écrits (archives publiques ou privés, presse, distribués ou vendus, personnels). Cf. Méthodes de sciences sociales, Paris, Dalloz, 1990, p.655-657.

Les différents guides d'entretien administrés aux personnes-ressources se sont articulés autour des questions relatives aux motivations et impacts des politiques publiques sociales ainsi que les représentations des acteurs concernés.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des personnes ressources choisies au regard de l'importance de leur statut dans les secteurs étudiés pour recueillir des informations pertinentes susceptibles de nous amener à mieux saisir l'objet de notre rapport¹⁹. Pour le traitement de ces données qualitatives, nous avons procédé à une analyse des thématiques après la transcription des entretiens. Le choix de la technique d'entretien semi-directif s'analyse par l'intérêt qu'il présente pour notre recherche. En effet, l'entretien semi-directif offre une souplesse dans l'application du guide d'entretien.

3.0 LA POLITIQUE SOCIALE À L'ÈRE DE LA COLONISATION

3.1 La Politique Sociale de L'administration Coloniale sur L'emploi /Le Travail

Durant la période coloniale, l'économie sénégalaise était largement structurée autour de la culture arachidière sous l'impulsion de l'administration coloniale. Dès lors, l'arachide devient le pivot du système économique mis en place par la France. Introduite en Ségambie au cours du 16^e siècle, elle sera le véhicule de la dépendance au 20^e siècle. Mieux, la France élabore alors un plan d'ensemble d'un coût total de 134 milliards de francs pour ses colonies ouest-africaines dont le Sénégal constitue le pivot. En particulier, il y a une tentative de mécanisation de la culture de l'arachide dans le centre et au Sud (Saloum Oriental et Moyenne Casamance), et du riz dans la basse vallée du Sénégal. Toutes ces actions sectorielles échouent, mais renforcent la présence économique française avec ce corollaire : l'extraversion et la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'arachide. Le signe le plus visible est le développement régulier des exportations d'arachides durant la période coloniale, sauf durant les deux guerres mondiales et la grande crise de 1929 (Mbodj M., 1992 : 95–135). Cette spécialisation du Sénégal à la production arachidière survit à la période coloniale.

3.2 L'implantation Controversée du Système Éducatif Colonial Face à la Résistance Des Populations

Le Sénégal a enregistré l'ouverture de la première école française sur son territoire en 1817. Cette institution fut ouverte à Saint-Louis (capitale de la colonie du Sénégal d'alors) par l'instituteur français Jean Dard. Cette première institution scolaire pratiquait l'enseignement mutuel. En d'autres termes, les élèves, qui s'y inscrivaient, avaient, à leur tour, le devoir d'instruire leurs cadets. Neuf ans après la création de la première école d'enseignement français, naquit, en 1826, l'école des « jeunes négresses » spécialisée dans l'enseignement des filles au Sénégal²⁰.

¹⁹ Awa Sène DIOP (Présidente du Comité National des Enseignantes pour la Promotion et la Scolarisation des filles-CNEPSCOFI), Abdou FATY (Secrétaire général du Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / authentique), Abass NDOUR (Collectif des promoteurs d'écoles privées du Sénégal), Pr Bouba DIOP (Enseignant-chercheur et ancien médiateur de l'Université de Dakar). Nous avons déposé des demandes d'entretien auprès des ministères de l'emploi et de l'Éducation sans succès en dépit de nos multiples relances.

²⁰ Mbaye, A., (1991), Enseignement Sénégal (1864-1975), Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p. 5.

À la suite des discussions avec des autorités religieuses, des chefs coutumiers, des enseignants, et des parents d'élèves, l'administration coloniale crée des écoles, en 1892, en dehors des quatre communes²¹. Et en 1903, un inspecteur de l'enseignement est affecté au Sénégal. L'implantation progressive de l'école française au Sénégal se traduit également par la création du premier lycée à Saint-Louis en 1919. Les élèves de ce lycée obtenaient un diplôme de brevet de capacité coloniale, l'équivalence du baccalauréat français²².

Le développement des « Daaras » (écoles coraniques) inquiète certaines autorités coloniales qui y observaient un obstacle à la politique d'assimilation culturelle, voire une menace à la domination française par la formation d'une élite musulmane hostile à la politique coloniale. Par contre, d'autres y voyaient l'expression de la diversité. L'arrêté du 22 novembre 1921²³ portant application des programmes métropolitains dans les écoles communales de Saint Louis, Gorée, Dakar et Rufisque fut rejeté par une partie des populations qui le comparent à une politique d'assimilation culturelle en contradiction avec les valeurs islamiques.

Face aux polémiques à répétition depuis l'implantation de l'école française entre rejet et acceptation par les populations, et constatant la floraison des écoles coraniques, les autorités coloniales optent, en 1940, pour la mixité scolaire entre l'enseignement français et l'enseignement coranique dans des zones de fort sentiment d'hostilité. En 1959, l'Université de Dakar fut créée. L'indépendance du Sénégal en 1960 n'a pas affecté le statut de cette université qui était jusqu'en 1968 la 18ème université française et sous l'égide de l'administration française²⁴.

3.3. Des Politiques Sociales de Santé et D'habitat Plus en Faveur de L'administration Coloniale Qu'aux Populations Indigènes

Par suite de la fermeture de l'hôpital de Gorée soupçonné d'augmenter le risque de propagation de l'épidémie fièvre jaune qui frappa, en 1878, les populations des quatre communes (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis) et avait fait 750 décès, l'administration coloniale débute la construction de l'hôpital principal en 1880 et l'inaugure en août 1884. À partir de 1898, l'hôpital ne cesse de s'agrandir et se moderniser avec la réalisation de nouvelles infrastructures, délaissant le style colonial et prenant le tournant de la modernité. De sa construction en 1880 à 2004, le statut de l'hôpital s'est constamment évolué. Dénommé « l'Ambulance militaire » à sa création, il devient « Hôpital militaire » à partir de 1890, puis « Hôpital Colonial » en 1912 en vertu du « Règlement de 1912 » qui définit le fonctionnement des hôpitaux d'Outre-mer.

²¹ Les « Quatre Communes » du Sénégal désignaient les villes de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar. Les habitants de ces communes bénéficiaient, pendant la période coloniale, de la citoyenneté française de plein droit, avec droit à l'électorat et à l'éligibilité. Ces « Quatre Communes » étaient administrées comme des communes françaises contrairement aux autres communes du territoire sénégalais. Ces spécificités font que les institutions scolaires étaient d'abord créées dans lesdites communes l'activité politique y était très intense.

²² Mbaye, A., (1991), op. cit.

²³ L'arrêté pris par Didelot, le 22 novembre 1921, dispose que « les programmes officiels des écoles primaires élémentaires de la métropole sont applicables dans les écoles communales de Saint Louis, Dakar, Gorée et Rufisque ». L'arrêté fut notifié à Cabinet Journal Officiel, au Secrétaire général de l'Enseignement, aux Maires de Dakar, Saint-Louis, Rufisque et Gorée.

²⁴ Lire Gueye, O. (2017), Mai 68 au Sénégal : *Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical*, Karthala, Paris, 336 p.

D'ailleurs, l'appellation d'« Hôpital Principal » provient de sa position hiérarchique dans l'organisation sanitaire définie par ledit Règlement. L'élévation de Dakar au statut de capitale de l'Afrique-Occidentale française (AOF) en 1895 a également beaucoup contribué au renforcement du rang privilégié de « l'Hôpital Principal » qu'il conservera même après l'indépendance du Sénégal. Les médecins et les agents des services administratifs de l'Hôpital étaient des colons. L'Hôpital Principal était assigné la mission d'assurer le traitement médical des colons et des personnels autochtones de l'administration coloniale provenant du Sénégal, de la Mauritanie et du Soudan. L'Hôpital Central Indigène (l'actuel hôpital Aristide Le Dantec) était réservé aux populations indigènes.

C'est avec l'accord de coopération signé, le 24 décembre 1999, entre le Sénégal et la France, que la plénitude de la gestion de l'Hôpital est transférée à l'État du Sénégal. C'est le début d'une nouvelle ère marquant la décolonisation absolue de l'administration de l'Hôpital. Avec la loi 2000-01 du 10 janvier 2000 portant sur les réformes hospitalières, l'Hôpital Principal devient un établissement public de santé au même titre que tous les autres hôpitaux sénégalais à la seule différence qu'il reste sous la tutelle du ministère des Forces armées²⁵.

Depuis la reprise, sous la tutelle coloniale française du Sénégal en 1817, la région de Dakar, la ville de Saint-Louis et l'île de Gorée étaient régulièrement frappées par des épidémies telles que le paludisme, le choléra, la variole et la fièvre jaune. À la découverte d'un cas de fièvre jaune en 1905, l'administration coloniale avait pris des mesures très fortes contre la propagation de l'épidémie comme brûler toute maison contaminée ainsi que les maisons avoisinantes et mettre en quarantaine les habitants dans des conditions très rigoureuses. C'est à la suite de cette épidémie et le fort affolement qui l'a accompagné que les autorités coloniales ont développé pour la première fois une politique sociale sanitaire. Ce début de politique sociale sanitaire des colons français au Sénégal s'est matérialisé par la prise d'une multitude de décrets, arrêtés et autres mesures locales touchant plusieurs domaines dont les dispositions à adopter en cas d'épidémie et les mesures de construction à prendre pour assurer la salubrité des maisons. Il est également institué un service municipal d'hygiène et la formation d'un petit personnel africain. L'établissement de cette politique sociale sanitaire a eu pour effet une légère diminution du taux de mortalité à Dakar (M'Bokolo, E., 1982).

Dans la même période, les colons français entament une politique sociale de logement avec la création d'un nouveau quartier à la périphérie du centre-ville de Dakar. En août 1914, la Médina est officiellement créée par l'administration coloniale. En réalité, la création de la Médina fait suite à la volonté des colons français de déguerpir les populations autochtones vivant à Plateau (centre-ville de Dakar) pour y installer leur propre administration. Sur ce, ils ont relogé les autochtones à la Médina. « Médina était, selon la terminologie administrative, un village dit de ségrégation, parce que destiné à accueillir les populations noires déguerpies du Plateau constituant Dakar-ville » (Ndaw, A. K., 2017 : 78). La Médina fut un « havre de paix » et un « coin de rêve » pour beaucoup de Sénégalais provenant de l'intérieur du pays et des immigrés africains à la recherche d'un « mieux-être » à Dakar, capitale de l'A.O.F.

²⁵ Voir Mbaye, A., (1991), Enseignement Sénégal (1864-1975), Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p. 5., consulté le 27 août 2022 à 14h05.

L'opération de déguerpissement des Noirs de Plateau vers la Médina ne s'est pas réalisée sans résistance. Le premier député noir Blaise Diagne (1872-1934) et une partie des Lébous, ses habitants, se sont opposés à l'injonction de l'administration coloniale de quitter « les traditionnelles et ancestrales maisons » pour rejoindre la Médina. Dans leur tentative d'explication de leur décision de transférer les Noirs de Plateau vers la Médina, les colons français avançaient l'argument de prévention d'une épidémie de peste (Ndaw A. K., 2017).

4.0 LA POLITIQUE SOCIALE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE POSTINDÉPENDANCE

4.1 L'aurore D'une Politique Sociale Sur L'emploi /Le Travail Dans Un Contexte Économique Difficile

Le développement de la pêche maritime dans les années 1960 dans les côtes sénégalaises s'analyse étroitement par la raréfaction des ressources halieutiques dans les eaux européennes. La politique de l'économie sénégalaise était, à bien des égards, déterminée par les besoins de l'économie de l'ancienne puissance coloniale. À l'aube de son indépendance, l'économie sénégalaise était marquée par une faible et irrégulière croissance. Ce marasme économique s'expliquait par une longue période de sécheresse (1968-1985)²⁶, une politique économique inadaptée et un contexte international défavorable.

4.2 Le Mouvement Mai 68 Ou L'amorce D'une Rupture Avec le Système Éducatif Colonial Voulue Depuis L'indépendance

La conférence d'Addis-Abeba de 1961 formule des recommandations pour une révision des programmes et manuels scolaires afin d'en expurger les éléments les plus choquants pour la personnalité africaine, notamment dans les disciplines idéologiques telles que l'histoire. Les contenus proposés en histoire sont assez édifiants quant à la réponse apportée à l'objectif de valorisation des « héros nationaux »²⁷. En réalité, aucune avancée significative n'est apportée par cette réforme aux contenus des enseignements à propos de l'ambition affichée de valorisation des « héros nationaux »²⁸.

Par suite de l'implosion de la très éphémère Fédération du Mali²⁹, Mamadou Dia³⁰ se donna, en 1962, pour ambition l'installation et la promotion d'une « éducation africaine »³¹ fondée sur une redéfinition

²⁶ Entre 1968 et 1985, qui sont les dates extrêmes que l'on retient habituellement pour cette grande sécheresse, il y a au moins trois périodes pendant lesquelles le déficit est particulièrement marqué, il s'agit de 1970-1973, 1976-1977 et 1983-1984., lire Voir Mbaye, A., (1991), Enseignement Sénégal (1864-1975), Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p. 5, consulté le 27 août 2022 à 14h05., consulté le 29/07/2021.

²⁷ Le Sénégal libre a défini les objectifs de son éducation nationale dont l'évaluation du niveau culturel de la nation à travers la loi n° 71-36 du 3 juin 1971 portant orientation de l'Éducation nationale.

²⁸ Voir le décret n° 72-862 du 13 juillet 1972 apportant des modifications au contenu des enseignements dans le système éducatif sénégalais.

²⁹ La fédération du Mali a réuni le Sénégal et la République soudanaise (actuel Mali) entre 1959 et 1960.

³⁰ Né le 18 juillet 1910, Mamadou Dia est une figure emblématique de la vie politique sénégalaise. Instituteur avant d'entrer en politique à l'invitation de Léopold Sédar Senghor, il fonda avec ce dernier le Bloc démocratique sénégalais (BDS) en 1940. Il occupa successivement les postes de sénateur français (1948-1956), député français de 1956 à 1958, ensuite vice-président, en 1957, du Conseil de gouvernement du Sénégal puis il en assume la présidence entre 1958 et 1959, avant d'être nommé à la tête du Conseil des ministres en avril 1959. Cette présidence du Conseil fait de Mamadou Dia le chef du pouvoir exécutif sénégalais. Le duo magique qu'il formait avec Senghor, président de la République, se transforma en duel à mort finalement remporté par celui-ci avec l'arrestation de Mamadou Dia le 17 décembre 1962 avec des ministres qui lui sont restés fidèles en l'occurrence Valdiodio N'diaye, Ibrahima Sarr, Joseph Mbaye et Alioune Tall. Ils sont traduits devant la Haute cour de justice du 9 au 13 mars 1963. Mamadou est condamné à perpétuité et ses compagnons à 20 ans de prison ferme.

³¹ Kande, H. N., (2020, 4 juin). Quatre hommes et une école, sudquotidien.sn, consulté le 25 juin 2021 à 18h 20.

du système scolaire en prenant en considération les réalités locales et les problématiques de développement national. En 1965, Amadou Makhtar Mbow, ministre de l'Éducation, tenta une nouvelle réforme du système éducatif colonial dans le souci de conformer l'enseignement aux langues et valeurs socioculturelles locales du Sénégal. À l'instar de la première tentative de réforme menée par Mamadou Dia, celle initiée par Amadou Makhtar Mbow n'a pas atteint les objectifs escomptés.

Le mouvement de mai 1968 s'analyse comme un tournant majeur de la politique sociale sur l'éducation. Mai 1968 marque la forte remise en question du legs colonial³². Le mouvement Mai 68, expression de contestation du modèle colonial au nom d'une aspiration nationaliste et africaniste montante, transforme le statut de l'Université de Dakar de 18^e université française en une université africaine à travers notamment l'adaptation de programmes aux réalités africaines, l'africanisation des personnels, et la modification de la tutelle de l'Université qui passe de l'autorité française à celle de l'État sénégalais.

L'aspiration nationaliste de mai 68 inspire des changements importants dans la loi du 3 juin 1971 sur l'orientation de l'éducation nationale, la première depuis l'indépendance. Dans cette loi, l'État crée des établissements d'enseignement supérieur de formation technique et professionnelle et est appelé prioriser la promotion de la recherche pour le développement ainsi que le projet de création d'une deuxième université³³. Face à l'échec de l'implantation des réformes promises³⁴ à l'issue de mai 68, les syndicats des enseignants ont engagé une lutte en 1976, qui a débouché en février 1981 sur les EGEF³⁵.

4.3 Les Politiques de Santé et du Logement Durant les Premières Années D'indépendance

Le lendemain de l'accession du Sénégal à la magistrature suprême n'est pas marqué par un abandon du legs colonial à propos de la politique sanitaire. L'État sénégalais a reproduit pratiquement le même modèle sanitaire. Néanmoins, il a compris très tôt l'importance de la politique de santé et a développé, bien avant beaucoup de pays africains francophones nouvellement indépendants, des plans de développement, de 1961 à 1981. Pendant cette période, la part des investissements destinée aux hôpitaux dans le budget de la politique sanitaire est passée de 51 à 62 % (De la Moussaye, E., Jacquemot, P. (1993). Le Sénégal a réalisé, en 1972, sa première grande réforme du secteur de la santé s'inscrivant dans la dynamique de la politique générale instituée par la loi 72-02 du 01^{er} février 1972 portant réforme de l'administration territoriale et locale avec quatre options³⁶ dans l'ambition de faire contribuer davantage les populations à l'effort de santé (Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, 2014).

Pour ce qui est de la politique sociale de l'habitat, l'État du Sénégal a mis en œuvre une batterie de mesures allant de la destruction complète de bidonvilles au recasement des habitants concernés en

³² Fall, A., (2013), L'école et la nation au Sénégal de 1960 à nos jours : l'histoire d'un malentendu. Dans Falaize, B., Heimberg, C. et Loubes, O. (Éds.), L'école et la nation, (pp. 455-466), Paris, Edition ENS.

³³ Ce projet de création d'une deuxième Université s'est finalement réalisé le 17 décembre 1990 à Saint-Louis. Il s'agit de l'Université Gaston Berger.

³⁴ A noter que les mesures de réduction de moitié ou des deux tiers des bourses ainsi que du nombre des mois rémunérés de 12 à 10 mois en vue de faire face à l'arrivée massive de nouveaux bacheliers furent tout bonnement abandonnées par l'Etat. Rappelons que ces mesures furent l'élément déclencheur de la crise de Mai 68 au Sénégal.

³⁵ EGEF : États Généraux de l'Éducation et de la Formation.

³⁶ Dans le domaine de la santé, l'OMS préconise la stratégie des soins de santé primaires qui se manifestent par la participation, la décentralisation, la régionalisation et la déconcentration.

passant par l'octroi de logement de fonction à des enseignants-chercheurs de l'Université et à d'autres catégories de hauts fonctionnaires. Accédée à l'indépendance en 1960, la capitale sénégalaise est confrontée à une croissance démographique exponentielle. Ce phénomène est moins lié à la croissance naturelle de sa population qu'au fait de l'exode rural et celui des migrations notamment guinéennes, maliennes et mauritaniennes. Depuis 1960, Dakar n'étant plus la capitale de l'Afrique Occidentale française, son port et son tissu industriel avaient cessé d'avoir le même dynamisme pour générer des emplois pour les populations venues chercher un « mieux-être » à Dakar. Ce contraste amène beaucoup d'entre les nouveaux venus à s'entasser dans des bidonvilles surpeuplés au cœur de Dakar, créés durant la période coloniale.

Constatant l'entassement des populations dans ces bidonvilles et ses conséquences sanitaires et environnementales, l'État du Sénégal engage dès les premières années d'indépendance une campagne de déguerpissement. Malheureusement, une partie des habitants « déguerpis », ne souhaitant pas vivre en dehors du cœur de Dakar, se réinstallent, quelques temps après, dans le même bidonville ou un autre. Cependant, entre 1969 et 1973, l'État lance une vaste et radicale politique urbaine qui va profondément bouleverser l'architecture de la région de Dakar avec la destruction totale de certains bidonvilles et le relogement de leurs habitants dans des quartiers avec lotissement dans la banlieue de Dakar comme à Guédiawaye et Pikine. À noter que les quartiers de la banlieue de Dakar ayant servi au recasement des déguerpis portent le même nom que les bidonvilles disparus. À Guédiawaye, on y retrouve des quartiers appelés Nimzatt, Angle Mouss, Gueule Tapée et à Mbao (Pikine) un quartier dénommé FASS (anciens habitants du bidonville FASS Paillotte) (Gondard, P. ; Verniere, M. : 1974).

Par ailleurs, voulant faciliter l'accès au logement des populations du milieu urbain, l'État crée en 1979 la BHS³⁷, qui démarre ses activités en mars 1980 avec comme domaine d'activité principal le financement de l'immobilier et l'accession à la propriété tout en priorisant le logement social. Ainsi, de nouveaux quartiers sont créés dans toutes les villes du Sénégal, notamment à Dakar comme à Grand Yoff, Ouest-Foire, Aéroport et Golf³⁸.

Dans le souci d'améliorer le bien-être des enseignants du secteur de l'éducation, l'État développe une politique sociale d'habitat pour les enseignants de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Le gouvernement octroie à des enseignants-chercheurs des logements de fonction et accorde des indemnités de logement aux non bénéficiaires. Aux dires d'un ancien médiateur de l'Université de Dakar, « Dès la création de l'Université de Dakar, les enseignants-chercheurs ont été logés. Mieux à un certain moment, l'État a cédé les logements aux occupants »³⁹. Cependant, des logements destinés aux enseignants-chercheurs sont occupés voire cédés à des personnes d'autres catégories socio-professionnelles.

« Le Syndicat autonome de l'enseignement supérieur (SAES), dès sa naissance, avait fait une étude sur la question des logements. Il a été découvert que des logements destinés aux professeurs ont été cédés à 1 million FCFA payable en 120 mensualités à des administratifs de l'État, des personnalités politiques. »⁴⁰

³⁷ BHS : Banque de l'Habitat du Sénégal.

³⁸ Voir <https://www.bhs.sn/qui-sommes-nous>, consulté le 5 février 2022.

³⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec le Professeur Bouba DIOP, le 28 juin 2021.

⁴⁰ Ibid.

Au-delà des enseignants chercheurs de l'Université de Dakar, un schéma similaire est développé par l'État du Sénégal en faveur des hauts fonctionnaires, membres du gouvernement, etc. en leur attribuant des logements de fonction dans des quartiers résidentiels de Dakar comme Fann Résidence et Point E.

5.0 LA PÉRIODE DES PAS OU L'ÈRE DE LA POLITIQUE SOCIALE EN CRISE

5.1 Le « Moins D'état Mieux D'état » Ou La Période Du « Mal Vivre »

Étant un pays en voie de développement, le Sénégal a du mal à se soustraire à certaines difficultés. Aussi la problématique de l'emploi demeure-t-elle une constance dans les préoccupations majeures de tous les gouvernements du Sénégal. Les programmes d'ajustement structurel avec leurs différentes politiques d'austérité ont rendu beaucoup plus compliquées les politiques sociales d'emploi au Sénégal. Dans la deuxième période de la présidence de Senghor, le Sénégal a vécu de vives tensions économiques qui l'ont amené à appliquer des mesures de redressement dès 1979 avec un Plan de stabilisation à court terme d'un an ; suivi du Plan de redressement économique et financier (1980/85) et un Plan d'ajustement à moyen et long terme (1986/92) (Makhtar Diouf, 1992 : 62-85).

Nouvellement arrivé au pouvoir en 1981, Abdou Diouf lance le PUCE⁴¹ dont la mission est d'accompagner les jeunes diplômés de l'Université dans leur recherche d'emploi. C'est dans cette dynamique qu'en 1983/84, l'« opération maîtrisards » est lancée par l'État à travers la Société Nationale de Garantie (SONAGA). Il s'agit de susciter l'entrepreneuriat chez les diplômés de l'enseignement supérieur. D'après les statistiques officielles, 200 entreprises ont été créées avec 1800 emplois, mais sans aucune donnée officielle sur les entreprises ayant fait faillite (Makhtar Diouf, 1992 : 62-85).

L'État du Sénégal espérait à travers l'« opération maitrisards » créer de nouveaux hommes d'affaires et de nouvelles femmes rompus/rompues au style de gestion moderne et ainsi, réduire le caractère fortement informel de l'économie sénégalaise (Baumann E., 1996). La précarité des agriculteurs a également attiré l'attention du gouvernement qui met en place une Nouvelle Politique Agricole (NPA) sur instruction des institutions de Bretton Woods en 1984. Le PUCE, créé en 1981, et la SONAGA, lancée en 1983/84, semblent ne pas atteindre leurs objectifs de lutte contre le chômage au regard de la poursuite de création de structures ayant pour but l'accompagnement et la création d'emplois. En 1987,

Abdou Diouf crée le FNE⁴² et la DIRE⁴³ pour insérer les diplômés de l'enseignement supérieur et les travailleurs émigrés sénégalais de retour dans le pays. La traduction en acte des directives des institutions de Bretton Woods dans les politiques publiques a amené la précarisation de l'emploi durant la période de réalisation des PAS. Le traitement réservé aux policiers grévistes de 1987 est une autre manifestation de la ferme volonté inavouée du gouvernement de traduire en acte la politique d'austérité instruite par la BM. L'État du Sénégal a fait voter par l'Assemblée nationale, le 13 avril 1987, une loi autorisant la radiation de 1465 policiers accusés de violation des règles qui régissent leur profession en observant un mouvement de grève⁴⁴.

⁴¹ PUCE : Programmes d'Urgence de Création d'Emploi.

⁴² FNE : Fonds National de l'Emploi.

⁴³ DIRE : Délégation à l'Insertion et à la Réinsertion créé par le décret no 87-1404 du 17 novembre 1987 relatif aux attributions de la Délégation à l'insertion, à la réinsertion et à l'emploi.

⁴⁴ Loi n° 1987/14 du 28 avril 1987 portant radiation des cadres des personnels des Forces de police

Avec le licenciement de 1465 agents de police, la masse salariale de l'État est ainsi considérablement revue à la baisse. Avec cette décision gouvernementale à lourdes et diverses conséquences sociales, Abdou Diouf et Jean Collin⁴⁵ ont satisfait une forte exigence de la BM : réduire les charges de l'État.

Si la finalité poursuivie par la BM en imposant au Sénégal la mise en place des PAS était l'assainissement des finances publiques, le verdict des faits est la destruction sociale du pays avec une consolidation de la paupérisation croissante des populations. La perte massive d'emplois a été largement constatée. À titre d'exemple, de 1981 à 1989, près de 20 000 travailleurs sénégalais ont perdu leur emploi (Diouf M., 1992 : 62-85).

5.2 La Période des Vaches Maigres de la Politique Sociale sur L'éducation

Durant la période des PAS, l'État du Sénégal a appliqué la recette libérale de « moins d'État mieux d'État » en réduisant drastiquement le budget destiné à plusieurs secteurs dont l'éducation. Ainsi le programme de « l'École Nouvelle » se traduit entre autres par la précarisation du corps des enseignants et leur recrutement restreint cachait les difficultés financières avec la stagnation du budget de l'éducation dans la période 1980-1991. Le budget alloué à l'éducation, durant la période 1981-1988, est pratiquement resté inchangé en dépit de l'augmentation de 12 points du taux de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans. Cette situation paradoxale a lourdement désarticulé le système éducatif sénégalais : classes à double flux, classes multigrades, calendrier de travail très chargé des enseignants, déficit d'infrastructures pédagogiques, etc. (Diouf M., 1992 : 62-85).

Ces conditions d'étude extrêmement difficiles ont négativement affecté la qualité de l'enseignement et le niveau des élèves. Ces conditions insupportables ont été à l'origine de beaucoup de grèves des enseignants et des élèves ayant même causé l'année blanche de 1988. Le Secrétaire général du Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / authentique (SELS/A) confirme cet état de fait dans le système éducatif sénégalais :

« Dans nos pays, l'effectif normal dans une salle de classe est de 40. Mais au Sénégal, vous allez à l'élémentaire c'est des effectifs parfois de 100 et certains sont obligés de faire du ce qu'on appelle du double flux. Vous allez au Moyen, c'est la catastrophe. Les professeurs ne connaissent même pas les élèves parce qu'ils ont des effectifs qui tournent autour de 60, 70 et 80 »⁴⁶.

Il est créé des corps précaires d'enseignants tels que le « volontariat », les « contractuels », etc. Aux dires de Mody Niang, « S'y ajoutait le recrutement en masse d'enseignants affectés directement dans les classes ou envoyés hors de tout concours dans les centres de formation pédagogiques où ils se bousculaient »⁴⁷.

⁴⁵ L'homme politique sénégalais d'origine française (1924-1993), Jean Collin, a été pendant plus d'une trentaine d'années au cœur de la République avec plusieurs responsabilités (député, Maire, ministre, etc.). Il a été respectivement un proche du président du Conseil Mamadou DIA, des présidents de la République Léopold Sédar Senghor et Abdou DIOUF. Sous la présidence de ce dernier, Jean Collin surnommé « toubab » fut de fait le numéro du régime. Personnage controversé, il est définitivement écarté de la gouvernance du pays en 1990. Voir Loi n° 1987/14 du 28 avril 1987 portant radiation des cadres des personnels des Forces de police, consulté le 29 juillet 2021.

⁴⁶ Extrait de l'entretien réalisé avec Abdou Faty, Secrétaire général du Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / authentique, le 5 juillet 2021.

⁴⁷ Niang, M., (2016, 30 mai), L'école sénégalaise d'hier à aujourd'hui : de la grandeur à la décadence, senepius.com, consulté le 15 juin.

Concernant les filles, le Sénégal a très tôt fait de leur scolarisation une réalité dans le système éducatif. À la lumière de cette réalité et dans l'objectif d'encourager la scolarisation des filles, il est créé en 1995 une organisation dénommée le CNEPSCOFI⁴⁸ regroupant les femmes enseignantes de l'élémentaire. Aux dires de la Présidente du CNEPSCOFI,

« En 1995 le gouvernement du Sénégal avait organisé un forum de sensibilisation sur l'éducation en général à Fatick car parmi les 30 départements d'alors, 20 étaient sous scolarisés et les filles en étaient les principales victimes. Au sortir de ce forum, les enseignantes ont pris la décision de participer à ce combat et ont créé le Comité National des Enseignantes pour la promotion de la scolarisation des filles (CNEPSCOFI) »⁴⁹.

Ainsi, les objectifs assignés au CNEPSCOFI à savoir « l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école sont très largement atteints »⁵⁰ à en croire à la Présidente du CNEPSCOFI.

« En 2019, renchérit-elle, le Taux Brut de Scolarisation (TBS), au niveau national, était de 84,9% dont 78,4% de garçons et 91,6% de filles »⁵¹. Sous ce rapport, le curseur des enjeux s'est déplacé du fait de scolariser les filles de leur maintien à l'école. « Le grand défi est le maintien des filles car elles ne terminent pas en général leur cycle à cause des déperditions scolaires mais aussi de l'absence de pièces d'état civil qui constituent de gros obstacles », affirme la Présidente du CNEPSCOFI.⁵²

5.3 Les Politiques Sociales de Santé et du Logement Durant la Période Des Pas

Le Sénégal a rencontré de sérieux problèmes de financement au secteur de la santé. Cette crise de financement est la résultante de plusieurs facteurs dont l'application de la recette libérale de « moins d'État mieux d'État » conformément aux exigences des PAS et la réduction de l'aide publique au développement à l'Afrique des partenaires occidentaux en faveur des Peco⁵³. De 1985 à 1991, seuls 12 médecins ont été recrutés par l'État sénégalais en remplacement de 22 partants. Ainsi, le ratio médecin / population est d'un médecin pour 50 000 habitants⁵⁴ pendant que l'OMS, à travers ses normes, prévoit un médecin pour 3 000 habitants (Diouf M., 1992 : 62-85).

En dehors de la construction de certains logements sociaux de la SN HLM et de la SICAP dans des quartiers de Dakar comme Hann Maristes destinés à des fonctionnaires, il n'y a pas eu de programmes de construction massive de logements sociaux. Pis, il est constaté un désengagement de l'État amenant des fonctionnaires à s'organiser en groupes (en fonction des corps ou entreprises) pour disposer de logement en partenariat avec des promoteurs privés. Ainsi, il est noté l'édification de plusieurs cités portant les noms d'entreprise ou de corps telles la « cité gendarmerie », « cité des enseignants » et « cité SONES⁵⁵ ».

⁴⁸ CNEPSCOFI : Comité National des Enseignements pour la Promotion de la Scolarisation des Filles.

⁴⁹ Extrait de l'interview réalisée avec la Présidente du CNEPSCOFI, le 02 juillet 2021.

⁵⁰ Op-cit.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Peco : Pays d'Europe centrale et orientale.

⁵⁴ Hbts : habitants.

⁵⁵ SONES : Société nationale des Eaux du Sénégal.

6.0 À PARTIR DE 2000 : UNE AVALANCHE D'INITIATIVES POUR PEU D'EFFETS

6.1 La Politique Sociale sur L'emploi / Le Travail au Cœur des Politiques Publiques des Deux Alternances Politiques au Sénégal

Face au chômage chronique, le gouvernement d'Abdoulaye Wade multiplie et diversifie les initiatives susceptibles de le réduire. Ainsi de nombreux programmes et structures sont mis en œuvre au niveau national avec l'ambition de faciliter l'accès à l'emploi et/ou susciter l'entrepreneuriat chez les jeunes frappés par le chômage. Arrivé au pouvoir en 2012, les projets de Macky Sall s'inscrivent dans la même logique que ceux de son prédécesseur. La traduction en acte de la politique d'emploi du Sénégal est confiée aussi bien au ministère de l'Emploi qu'à un certain nombre d'agences. En sus du ministère de l'Emploi, les agences impliquées dans la réalisation de la politique de l'État sur l'emploi/ le travail sont l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ, 2001), le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ, 2001), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB, 2008) et de l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants (ANAMA, 2013)⁵⁶.

Des structures qui interviennent indirectement sur la politique d'emploi ont été également créées dont l'AGETIP (1989), l'APIX⁵⁷, l'ADEPME⁵⁸, l'APDA⁵⁹ et ANIDA⁶⁰. À l'occasion du sommet extraordinaire des Chefs d'État de l'Union Africaine, les 8 et 9 septembre 2004, l'une des résolutions prises appelée « Déclaration de Ouagadougou » invitait les États à mettre l'emploi et la lutte contre la pauvreté au cœur de leurs politiques publiques. Sous ce rapport, l'État du Sénégal a lancé en 2010 la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) pour la période 2011-2015 avec l'ambition de procéder à la création de 730 000 emplois décents et stables.

Pour plus d'efficacité, l'État remplace, en 2012, l'Agence Nationale du Plan de Retour vers l'Agriculture (ANREVA) par l'ANIDA. L'ANIDA a pour mission entre autres le développement d'une agriculture, pourvoyeuse d'emplois pour les jeunes. Il veut également lutter contre le chômage, la pauvreté et l'immigration clandestine. Sur la même lancée d'incitation des jeunes au retour vers l'agriculture et d'abandon de l'immigration clandestine, le PRODAC⁶¹ est créé en 2014. Sa mission est la lutte contre la pauvreté en milieu rural par le développement de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Le PRODAC accompagne les jeunes en aménageant de vastes étendues de terres appelées « Domaines Agricoles Communautaires (DAC) ». Pour la première étape du programme (2014-2019), l'objectif fixé était la création de 300 000 emplois⁶². En 2014, le 3FPT⁶³ a été mis en place avec pour ambition principale d'assurer le financement de la formation professionnelle et technique des jeunes dans le dessein de faciliter leur accès à l'emploi et a pu octroyer des bourses de formation à 10 726 jeunes. En 2017, l'État met en place la DER⁶⁴.

⁵⁶ Kane, A., Barry I., Marone, M., Ndoye, M. L., Thiongane, M., & Seck, A., (2018), *Projet : Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique francophone/ RAPPORT ENQUÊTE SÉNÉGAL*, Université de Dakar, Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Économique et Social (CREFDES), 52 p.

⁵⁷ APIX/ Agence Nationale pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux. L'APIX est créée en 2000.

⁵⁸ ADEPMA : l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises, créée en 2001.

⁵⁹ APDA : l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat, créée en 2002.

⁶⁰ ANIDA : l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole, créée en 2006.

⁶¹ PRODAC : Programme des Domaines Agricoles Communautaires.

⁶² <https://www.prodac.sn/>, consulté le 29 juillet 2021.

⁶³ FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique.

⁶⁴ DER : Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide.

La DER est une structure rattachée à la Présidence de la République avec pour mission l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Constatant l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi, PSE-J⁶⁵ est créé et a pour finalité de faciliter l'entrepreneuriat des jeunes en apportant un soutien technique et financier aux jeunes porteurs de projets. En dépit de toutes ces initiatives, l'emploi demeure un casse-tête pour les différents régimes qui se sont succédé au pouvoir. « Que ceux qui n'ont pas d'emploi lèvent la main », scandait Abdoulaye Wade en 2000 dans ses meetings de campagne présidentielle. Macky Sall avait promis 500 000 et 1 000 000 d'emplois⁶⁶ à la jeunesse respectivement dans ses campagnes de 2012 (élection) et 2019 (réélection).

6.2 Les Efforts Étatiques de Démocratisation Sociale du Système Éducatif

En 2001, la mise en œuvre du PDEF⁶⁷ (2001-2011) a permis un afflux important de ressources publiques en faveur du système éducatif. Les crédits votés en faveur de l'éducation dans le budget de l'État ont connu une forte évolution durant cette décennie. Le gouvernement de la première alternance a avancé le chiffre de 40 % du budget national. Les dépenses du secteur de l'éducation n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2010. En 2018, 21,6 % du budget de l'État étaient consacrés à l'éducation. Le ministère de l'Éducation Nationale a dépensé 430,9 milliards FCFA (0,75 milliards US\$) en 2018. Toutefois, 79,3 % de ses dépenses étaient consacrées à la masse salariale (enseignants principalement) ; 17 % aux autres dépenses de fonctionnement, et seulement 2,6% aux investissements⁶⁸.

À la suite de la mort de l'étudiant Balla Gaye en 2001, Abdoulaye Wade, en vue de calmer la colère des manifestants, satisfait la quasi-totalité de leurs revendications sociales et pédagogiques. À propos des mesures sociales exceptionnelles prises, il est noté la généralisation de l'aide pour tous les étudiants non boursiers à hauteur de 60 000 FCFA, l'attribution de la demi-bourse aux étudiants ayant doublé la première année et qui ont réussi le passage en 2^{ème} année, l'augmentation du nombre de boursiers nouveaux bacheliers, la suppression de la demi-bourse au second cycle, la généralisation de la bourse de troisième cycle, le paiement effectif des bourses avant le 5 de chaque mois, l'annualisation de la bourse (avec une avance des mois de vacances), l'accès aux soins médicaux et restaurants universitaires à tous les étudiants (Zeilig, 2004/4 : 39-58).

Dans le cadre de sa politique de la petite enfance, Abdoulaye Wade crée⁶⁹ l'ANPECTP⁷⁰ dont la mission est de susciter l'éveil chez les enfants âgés de 2 à 6 ans sans discrimination et la connaissance des valeurs traditionnelles de la société sénégalaise par l'entremise des contes, des activités scolaires ludiques et enrichissantes.

⁶⁵ PSE-J : Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes.

⁶⁶ <https://www.dakarmatin.com/emplois-des-jeunes-500-000-promis-en-2012-et-1-million-en-2019-macky-sall-rattrape-par-ses/>, consulté le 29 juillet 2021.

⁶⁷ PDEF : Programme décennal de l'Éducation et de la formation.

⁶⁸ Source : Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (2013), Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, 344 p.

⁶⁹ Voir le décret n° 2010-547 du 30 avril 2010 en abrogation du décret n° 2006-768 du 31 juillet 2006 portant création de l'Agence nationale de la Case des Tout-Petits.

⁷⁰ Voir le décret n° 2010-547 du 30 avril 2010 en abrogation du décret n° 2006-768 du 31 juillet 2006 portant création de l'Agence nationale de la Case des Tout-Petits.

En faveur de l'application du PDEF (2000-2010), l'indice de parité entre filles/garçons, qui était en faveur des garçons au début de la décennie pour tous les cycles, voit le rapport s'inverser notamment au Préscolaire et l'Élémentaire. Par souci de promouvoir le respect des droits des enfants dans leur plénitude, l'État élabore et adopte en 2007 la PNDIPE⁷¹ qui vise à démocratiser l'éducation préscolaire dans le respect des droits de tous les enfants sans aucune exclusion comme l'atteste sa vision :

« De sa naissance à 8 ans, il bénéficie d'un maximum de stimulations, de soins d'ordre sanitaire, nutritionnel, éducatif ainsi que de toute la protection nécessaire dans un environnement physique et social sain, de sorte à développer pleinement toutes ses capacités physiques et facultés psychiques, morales et intellectuelles, ce qui en fait un jeune enfant en bonne santé, équilibré et accompli »⁷².

Il est également constaté une vaste campagne de recrutement d'enseignant-e-s et d'édification d'établissements scolaires. Au seuil de sa présidence, Abdoulaye Wade lance une politique d'élargissement d'accès à l'enseignement élémentaire pour atteindre la scolarisation universelle en mettant en place un programme cohérent de recrutement massif d'enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur et de construction en abondance d'établissements scolaires et d'universités régionales⁷³.

L'éducation relève aussi de la compétence⁷⁴ des collectivités territoriales. Les Mairies assurent la construction, la réhabilitation, l'extension, les grosses réparations, l'entretien et le fonctionnement des établissements scolaires. Elles peuvent organiser des activités pédagogiques, sportives et culturelles complémentaires dans les écoles et attribuer des subventions, bourses et logements aux étudiants ressortissants de leur commune.

Le Sénégal a lancé en 2014 le PNBSF⁷⁵ caractérisé par l'octroi d'une bourse familiale de 25 000 FCFA chaque trimestre à 300 000 familles fortement frappées par la précarité. Deux des cinq missions des bourses familiales consistent à : 1. favoriser l'inscription et le maintien des enfants à l'école ; 2. et à assurer l'enregistrement à l'état civil des membres du ménage⁷⁶. Le témoignage d'une « Bajenu Gox »⁷⁷ H. Diagne, résidant à Thiaroye sur mer (banlieue de Dakar) atteste la pertinence du PNBSF dans la lutte contre l'abandon scolaire causé par la non inscription des enfants à l'état civil. « Avec moi, personne ne peut échapper à la déclaration à l'état civil »⁷⁸, soutient-elle. Rappelons que l'absence de pièces d'état civil demeure l'une des causes de la déperdition scolaire au Sénégal.

⁷¹ PNDIPE : Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance.

⁷² Lire https://www.africanchildforum.org/cldr/policy%20per%20country/senegal/senegal_earlychildhood_fr.pdf, consulté le 14 juin 2021 à 14 h 45.

⁷³ Il s'agit de l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB, fondée en 2007), de l'Université de Thiès (UT, fondée en 2007), de l'Université Assane Seck Ziguinchor (UASZ, fondée en 2007), de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS, créée en 2013), de l'Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass (USSEIN, en construction) et l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM, en construction).

⁷⁴ En conformité avec le Code général des Collectivités locales institué par la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013.

⁷⁵ PNBSF : Programme National de Bourses de Sécurité familiale.

⁷⁶ Source : [Voir le décret n° 2010-547 du 30 avril 2010 en abrogation du décret n° 2006-768 du 31 juillet 2006 portant création de l'Agence nationale de la Case des Tout-Petits.](#), consulté le 29 juillet 2021 à 02h 48.

⁷⁷ « Bajenu Gox » est un terme wolof qui désigne l'assistante sociale du quartier qui apporte son soutien notamment aux femmes et jeunes filles.

⁷⁸ Source : [PNDIPE : Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance.](#), consulté le 29/07/2021.

6.3 Les Mesures de Protection Sociale de l'État Dans les Secteurs de la Santé et du Logement

Le PNDS⁷⁹ qui a couvert la période 1998-2007 a permis de mettre en chantier plusieurs réformes à la fois législatives et institutionnelles touchant principalement les hôpitaux, les médicaments et les pharmacies, le financement de la santé, etc. Le PDIS⁸⁰ qui couvre une période de cinq ans (1998-2002) est la traduction concrète des priorités en matière de santé définies dans le PNDS. La mise en œuvre de la politique de santé du Sénégal définie dans le PNDS allant de 2009 à 2018 poursuit les objectifs⁸¹ nationaux et internationaux en matière de santé et d'action sociale notamment⁸².

À propos de la politique d'assurance maladie, le Sénégal a réalisé des efforts importants à l'intention des couches vulnérables. En 2013, la CMU⁸³ est lancée au bénéfice des populations à faibles revenus notamment celles du monde rural et du secteur informel. La CMU permet à ces populations de bénéficier du même traitement sanitaire que les citoyens sénégalais affiliés aux régimes classiques de sécurité sociale que sont les imputations budgétaires et les IPM⁸⁴. Elle est aussi chargée des politiques de gratuité portant sur les soins des enfants âgés de moins de 5 ans, la césarienne, les soins des personnes âgées de 60 ans et plus (Plan Sésame) et la dialyse.

Et dans sa politique de prévoyance sociale, le Sénégal a créé la CSS⁸⁵ dont les prestations prennent en considération la problématique du genre. La CSS verse des allocations aux salariées et aux conjointes des salariés. Ces prestations concernent des allocations durant la période précédant la naissance, de maternité, des indemnités journalières maternelles et familiales. Dans le secteur de l'habitat, l'État a mis en place la DMC⁸⁶ en vue de faciliter l'accès au logement aux fonctionnaires. Il consiste à leur accorder du crédit sans intérêt et à le rembourser dans un délai très favorable. Toutefois, si l'État, dans sa politique sociale d'habitat, octroie des logements de fonction à des enseignants-chercheurs des universités, cette initiative est inexistante dans l'élémentaire, le moyen et le secondaire. Aux dires du Secrétaire général du SELS/A⁸⁷ :

« Il n'y a aucune politique d'habitation que l'Etat a mise en place pour les enseignants. L'Etat a plutôt mis en place pour tous les fonctionnaires ou agents de l'Etat du Sénégal ce qu'on appelle un crédit DMC⁸⁸ sans intérêt. Tous les fonctionnaires sont éligibles à ce crédit DMC. Il suffit juste de déposer un dossier de demande »⁸⁹. Pire, le syndicaliste nous révèle que « Depuis maintenant 6 ans, ce crédit DMC est à l'arrêt. L'Etat dit qu'il n'a pas d'argent. Au contraire, ce sont les organisations qui s'organisent pour avoir des politiques d'habitation. Il n'y a même pas l'accompagnement de l'Etat. L'Etat ne donne ni terrain, ne fait ni exonération. Nous contractons avec des privées »⁹⁰.

⁷⁹ PNDS : Plan National de Développement Sanitaire et Social.

⁸⁰ PDIS : Programme de Développement Intégré de la Santé.

⁸¹ Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantile ; Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ; Renforcer durablement le système de santé ; Améliorer la gouvernance du secteur de la santé ; Améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables.

⁸² Voir PNBSF : Programme National de Bourses de Sécurité familiale, consulté le 7 février 2022.

⁸³ CMU : Couverture Maladie Universelle.

⁸⁴ IPM : Instituts de Prévoyance Maladie.

⁸⁵ CSS : Caisse de Sécurité Sociale.

⁸⁶ DMC : Direction de la monnaie et du crédit.

⁸⁷ SELS/A : Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / Authentique.

⁸⁸ DMC : Direction de la Monnaie et du Crédit.

⁸⁹ Extrait de l'entretien réalisé avec Abdou Faty, Syndicat des Enseignants Libres du Sénégal / authentique, le 5 juillet 2021.

⁹⁰ Ibid.

Confronté à de très fortes inondations dans les années 2004-2005 dans de nombreux quartiers de la banlieue de Dakar, l'État lance, en 2005, le plan « Jaxaay ». C'est un plan d'urgence qui visait à reloger les populations touchées par les inondations dans une nouvelle cité à 30km de Dakar et à construire des bassins de rétention sur les emprises libérées. Pour la réalisation du plan « Jaxaay », l'État a mobilisé 52 milliards F CFA pour la construction de 4 000 logements modernes dotés d'électricité et d'eau courante. Alors que 65% du coût de construction des logements du plan « Jaxaay » est pris en charge par l'État, les résidents devraient verser une contribution d'environ 4 millions de FCFA payable sur une période de 20 ans⁹¹.

En 2013, l'État du Sénégal a lancé le plan « Tawfekh Yakaar », qui est une reproduction du schéma du plan « Jaxaay ». Le plan « Tawfekh Yakaar » a vu la construction, à Tivaouane Peulh Niague, de près de 2 800 logements sur un objectif de 4 000 au profit des familles victimes des inondations des départements de Pikine, Guédiawaye et Rufisque⁹².

Constatant la dynamique démographique et urbaine et le développement de bidonvilles, l'État du Sénégal lance, en août 2020, le programme de construction de 100 000 logements sociaux sur 5 ans. Le projet a pour finalité d'« [o]ffrir des logements décents et accessibles par la construction de 100 000 logements sociaux sur 5 ans constitue plus que jamais un programme de haute priorité dans le cadre de ma politique d'inclusion sociale et d'équité territoriale »⁹³, a déclaré Macky Sall.

7.0 LES MESURES EXCEPTIONNELLES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

7.1 L'inefficacité de la Politique Sociale de Résilience de l'État face aux Impacts Économiques de Covid-19

Les entreprises ont dû recourir, durant la pandémie de COVID-19, à des mesures exceptionnelles pour alléger ses conséquences négatives. Les travailleurs ont vu leurs heures de travail réduites, leurs congés payés anticipés et certains sont envoyés en chômage technique. 11 901 travailleurs ont perdu leur emploi du fait de la pandémie, d'après l'étude sur l'impact de la COVID-19 en milieu de travail menée par la DGTSS⁹⁴.

Pour sauvegarder les droits des travailleurs et parer à tout licenciement abusif causé par la COVID-19, Macky Sall déclare, par décret, tout licenciement non justifié par une faute lourde nul et de nul effet du 14 mars 2020 et durant la période de la loi d'habilitation 2020-13 du 02 avril 2020. À travers l'ordonnance du 8 avril 2020, deux objectifs sont poursuivis en proposant de déroger aux dispositions des articles L. 49, L. 60, L. 65 et L. 214 du Code du travail.

⁹¹ Voir https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualite/C3%A9s/2006/12/21/etat-des-lieux-du-plan-jaxaay-apr%C3%A8s-les-inondations-de-2005?fbclid=IwAR1_-6Q_b1EI81NILEO7LXcn0KVkt_CLiP3ShD_CO402E1hLUsn_d0wYIWQ, consulté le 9 février 2022.

⁹² Voir <http://www.big.gouv.sn/index.php/2018/09/12/habitat-social/?fbclid=IwAR2KVM8Bx5JPBHYtIvi9Cg72AiBsIv8rPA9qd5YlnAKuGAVjXFrtsNeU#:~:text=En%202013%2C%20le%20Chef%20de,des%20familles%20victimes%20des%20inondations,consulté le 8 février 2022>.

⁹³ Extrait du discours de Macky SALL, le 21 août 2021, lors du conseil présidentiel sur le logement qu'il présidait.

⁹⁴ DGTSS : Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale.

Ces objectifs sont : 1. garantir la rémunération de l'employé pendant la période de chômage technique ; 2. éviter que la persistance de la crise sanitaire débouche sur des licenciements massifs—pour motif économique—susceptibles d'accroître la précarité de l'emploi et de menacer la stabilité sociale.

L'économie sénégalaise est très fortement dominée par le secteur informel soit 96,4 % des emplois, d'après les données de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (Eri-Esi). Les femmes sont majoritaires dans le secteur informel avec un taux de 37,4 % contre 19,5 % pour les hommes, selon l'ANSD⁹⁵. Rappelons que malgré l'étendue, dans l'économie, du secteur informel, ses membres ne sont pas concernés par les 1 000 milliards de FCFA (environ 1,8 milliard de dollars américains) mobilisés par l'État dans le cadre du PRES⁹⁶.

Ce contexte socio-économique très difficile du fait de la COVID-19 a été, d'après plusieurs analystes, le déclencheur des émeutes très violentes qu'a connues le Sénégal en février-mars 2021. Cette analyse rejoint celle des chercheurs et diplomates prospectivistes du CAPS⁹⁷, un cadre de réflexion du ministère français des affaires étrangères, qui a alerté dans une note de recherche publiée le 1er avril 2020 sur le risque d'une « déstabilisation durable » en Afrique où la pandémie pourrait « amplifier les facteurs de crise des sociétés et des États ».

7.2 Les Efforts de L'état de Réduction des Conséquences Dévastatrices de la Pandémie de COVID-19 sur L'éducation

Durant la crise sanitaire de COVID-19, l'une des cinq décisions phares du Chef de l'État, le 14 mars 2020, a été la fermeture des écoles et universités publiques/privées dès le 16 mars 2020. La fermeture des établissements d'enseignement public et privée a lourdement frappé les économies des 2 835 écoles privées dont plus de 20 000 salariés et des milliers d'emplois liés aux activités annexes qui gravitent autour de ces établissements non publics. L'État leur apporte un soutien financier de 1 290 000 000 FCFA, estimé très insignifiant⁹⁸ par les promoteurs des établissements scolaires privés vu leur représentativité dans le système éducatif. « Les écoles privées, maillon incontournable dans le dispositif de l'Education nationale avec un effectif de 1 million 500 mille élèves sur les trois millions 3 500 mille de la population scolaire, soit 42 %, ont été déçues par le traitement indigne dont elles ont fait l'objet dans l'accompagnement du fonds de résilience avec une subvention spéciale d'un milliard⁹⁹, affirme Abass Ndour »¹⁰⁰.

Finalement, l'État et le Collectif des promoteurs des écoles privées ont trouvé un accord. Un compromis attesté par Abass Ndour dudit collectif en ces termes :

⁹⁵ ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

⁹⁶ PRES : Programme de Résilience Économique et Social.

⁹⁷ CAPS : Centre d'analyse, de prévision et de stratégie.

⁹⁸ Compte tenu du nombre d'emplois directs (20 000) et des milliers d'emplois indirects que génèrent les écoles privées comparés aux 350 000 frs CFA que chacune d'elles devrait percevoir, la position de rejet de l'enveloppe proposée par l'Etat pourrait se comprendre au regard de leurs charges.

⁹⁹ Lire <https://lequotidien.sn/fonds-dappui-alloue-aux-etablissements-denseignement-non-public-la-colere-des-promoteurs-privés/>, consulté le 15 juin 2021 à 13h 50.

¹⁰⁰ Abass Ndour, Responsable du Collectif des promoteurs d'écoles privées de Guédiawaye.

« Finalement le Président de la République a alloué un montant de 3 milliards FCFA aux écoles privées payables en deux tranches soit une première tranche de 1 milliard et une seconde de 2 milliards FCFA. (...). Toutes les écoles privées bénéficiaires ont reçu chacune au minimum un montant de 300 000 FCFA »¹⁰¹.

Dans le cadre du Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de COVID-19 (Force-COVID-19), l'État a attribué une enveloppe de 330 millions de FCFA en denrées alimentaires aux « Daaras » (écoles coraniques). Des étudiants sénégalais vivant à l'étranger ont également reçu leur part de ce Fonds. Une enveloppe de 12,5 milliards FCFA sur les 1000 a été consacrée émigrés sénégalais dont les étudiants.

7.3. Les Mesures de Protection Sociale dans le Secteur de la Santé Durant la Crise de Covid-19

L'État du Sénégal a rendu effective la gratuité des tests COVID-19, en dehors des voyageurs quittant le Sénégal par voie aérienne, et la prise en charge totale des patients¹⁰². En août 2021, constatant le manque d'oxygène et son prix exorbitant dans les cliniques privées¹⁰³, le ministre de la Santé et de l'Action sociale annonce la gratuité des frais d'oxygène pour les patients en détresse respiratoire pour cause de COVID-19.

8.0 L'ANALYSE DES IMPACTS DES POLITIQUES SOCIALES DU SÉNÉGAL

8.1 À Propos du Secteur de L'emploi/du Travail

Les difficultés réelles dans la traduction en acte des politiques sociales sur l'emploi/ le travail a eu pour effets immédiats l'intensification du secteur informel qui représente 96,4 % de l'économie nationale et la précarisation du secteur de l'emploi / du travail. Les fortes vagues presque permanentes depuis 2005-2006 d'immigration clandestine de jeunes sénégalais vers l'Europe témoignent du désespoir profond qui habite bon nombre d'entre eux.

8.2 À Propos du Secteur de L'éducation

Être bardé de diplômes ne fait plus rêver car les diplômés de l'enseignement supérieur sont frappés de plein fouet par le chômage tel que l'atteste la création du Regroupement des diplômés sans emploi du Sénégal (RDSSES). Cette situation participe à décrédibiliser l'enseignement sénégalais auprès des jeunes qui tiennent à leur réussite sociale. Les modèles de réussite sociale se comptent rarement parmi les grands diplômés du pays.

La qualité de l'éducation, en dépit des efforts importants de l'État depuis 2000, semble s'inscrire dans une dynamique de décroissance. Cette baisse de niveau est fortement liée aux mesures d'austérité prises par l'État durant la période de réalisation des PAS sur instruction de la BM. L'établissement des classes multigrades, du régime à double flux, des classes aux effectifs hyper-pléthoriques, du déficit

¹⁰¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Abass Ndour, du collectif des promoteurs des écoles privées du Sénégal, le 03 juillet 2021.

¹⁰² Voir PRES : Programme de Résilience Économique et Social., consulté le 2 février 2022.

¹⁰³ Voir CAPS : Centre d'analyse, de prévision et de stratégie., consulté le 18 février 2022.

d'enseignants et d'infrastructures pédagogiques, de la création des corps émergents, etc. nous paraissent être le déclic de la dynamique décroissante du niveau de l'éducation sénégalaise.

Les grèves permanentes du corps enseignant pour des raisons sociales attestent à suffisance les limites des politiques sociales dans le secteur de l'éducation. Ces grèves cycliques des enseignants ont largement contribué à amener des parents d'élèves à inscrire leurs enfants dans des établissements privés au point que 1 million et demi d'élèves sur les 3 millions et demi de la population scolaire sénégalaise, soit 42%, sont inscrits dans les écoles privées. L'école publique sénégalaise est devenue de fait l'école des classes sociales modestes. Si l'école privée accueille de plus en plus d'élèves, rares sont leurs personnels enseignants et administratifs qui bénéficient d'un régime de protection sociale. Beaucoup de leur personnel enseignant travaille en qualité de prestataires de service rémunérés en fonction du volume horaire travaillé mensuellement.

8.3 À Propos du Secteur de la Santé

Le Sénégal a réalisé des bonds qualitatifs dans la construction d'infrastructures sanitaires et l'amélioration du plateau technique. Cependant, ces avancées n'ont pas abouti à des résultats escomptés. Le besoin de santé des populations notamment les couches vulnérables demeure constant. Le secteur de la santé est de plus en plus investi par des privées. Le coût élevé des services de soin dans les cliniques fait qu'elle reste inaccessible aux populations sénégalaises généralement frappées par la pauvreté¹⁰⁴. Cette inégalité à l'accès aux infrastructures sanitaires de qualité est également observée dans les évacuations à l'étranger. Les riches jouissent plus que les pauvres des fonds alloués aux politiques publiques d'évacuation sanitaire de santé.

La même disparité se retrouve dans la répartition des dépenses publiques entre villes et campagnes. Les populations du milieu urbain bénéficient plus des dépenses publiques de santé que celles du milieu rural. Dans la carte sanitaire du Sénégal, les infrastructures de santé de qualité se situent dans les villes. Concernant la politique d'assurance maladie, le Sénégal a fait des efforts importants à l'intention des couches sociales à revenus modestes. La CMU destinée aux populations du monde rural et du secteur informel et les différentes initiatives de politique de gratuité portant sur les soins des enfants âgés de moins de cinq, la césarienne, les soins des personnes âgées de 60 ans et plus (Plan Sésame) et la dialyse participent à assurer une meilleure protection sociale des populations à faibles revenus.

Néanmoins, la politique de gratuité des soins rencontre d'énormes difficultés dans sa réalisation. À propos du plan sésame, des hôpitaux refusent de prendre en charge des bénéficiaires pour défaut de paiement de l'État. Et concernant la dialyse, si sa gratuité est un soulagement pour les malades d'insuffisance rénale, bénéficier des soins des hôpitaux publics est devenu un véritable parcours du combattant. Ceux qui ont les moyens financiers vont directement dans des cliniques privées alors que ceux qui n'en ont pas attendent difficilement leur tour sur une liste de plusieurs centaines de malades. Beaucoup d'entre eux, malheureusement, perdent la vie sans bénéficier de séance de dialyse.

¹⁰⁴ « Ainsi, le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019, soit une baisse du niveau de pauvreté de cinq points par rapport à 2011 (42,8%) à l'issue des travaux de raccordement. Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal (5 832 008 en 2011 contre 6 032 379 en 2018) » (ANSD, Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal, Rapport final, 2021).

8.4 À Propos de la Politique Sociale de L'habitat

La mise en œuvre de la politique d'habitat du Sénégal s'est traduite à travers divers projets dont la DMC en faveur de tous les agents de l'État pour faciliter leur accès au logement, les plans « Jaxaay » et « Tawfex Yaakaar », le vote de la loi visant la baisse des loyers et le programme des 100 000 logements. À ces initiatives s'ajoutent les coopératives organisées par des groupes de fonctionnaires en partenariat avec des promoteurs privés. Malgré tous ces efforts, l'accès à l'habitat demeure une problématique majeure au Sénégal. Le foncier fait régulièrement l'objet de vives tensions entre des populations et des promoteurs fonciers/investisseurs nationaux ou étrangers. « L'essentiel des alertes que je reçois, au quotidien, viennent à plus de 90 % du foncier... »¹⁰⁵, avoue Macky Sall.

Les plans « Jaxaay » et « Tawfex Yaakaar » destinés au relogement des populations victimes des inondations ont connu des résultats mitigés. Tous les deux plans n'ont pas atteint leurs objectifs escomptés à propos du total de logements à construire. Par exemple sur un total de 3 000 logements prévus dans le cadre du plan « Jaxaay », 1798 logements ont été construits (ministère de l'urbanisme, de l'habitat, de la construction, et de l'hydraulique, septembre 2009). Pis, des agents en charge de la réalisation du plan « Jaxaay » ont fait l'objet de poursuite judiciaire¹⁰⁶ dans le cadre de la politique de reddition des comptes lancée par le régime de Macky Sall à son arrivée au pouvoir. La transparence dans la gestion du plan « Tawfex Yaakaar » par des agents de l'État fait également l'objet de vifs débats.

Enfin, l'Assemblée nationale du Sénégal adopte, en janvier 2014, la loi n° 2014/03 du 03 février 2014 portant réduction de la baisse des loyers, a été un échec¹⁰⁷ dans la mesure où elle n'a pas eu d'effet sur la cherté des loyers.

CONCLUSION

Nous avons présenté dans ce rapport l'évolution chronologique des politiques sociales au Sénégal depuis la période coloniale jusqu'à l'ère de la pandémie de COVID-19. Les autorités du pays ont développé des stratégies dans le but de répondre aux préoccupations sociales des populations dans les secteurs ciblés. Durant la colonisation, la politique sociale sur l'emploi/ le travail était plus déterminée par les besoins du marché de l'ancienne puissance coloniale et celle sur l'éducation répondait à l'envie de propagation de la culture française et de perpétuation du système de domination. Les vingt ans du Sénégal postindépendance ont été presque caractérisés par les tentatives de l'État de doter le Sénégal de politiques sociales sur l'emploi/le travail, l'éducation et la santé en rupture avec le legs colonial.

La troisième période concernée par notre étude, autrement dit celle de la réalisation des PAS, s'est révélée celle du « mal vivre » des employés/travailleurs, et des acteurs de l'éducation. Elle est marquée

¹⁰⁵ Voir https://www.exclusif.net/Macky-Sall-sur-les-risques-de-conflits-L-essentiel-des-alertes-que-je-recois-au-quotidien-viennent-a-plus-de-90-du_a21281.html, le 2 février 2022.

¹⁰⁶ Voir https://www.setal.net/Affaire-du-plan-Jaxaay-Les-noms-des-23-sur-25-personnes-identifiees-que-l-ancien-Procureur-avait-demande-un-mandat-de_a16491.html, consulté le 2 février 2022.

¹⁰⁷ Ce constat d'échec de la loi a été aussi fait par le ministère du commerce au point de relancer son application en mettant en place de nouvelles dispositions pour contraindre les bailleurs à son effectivité. Voir https://www.exclusif.net/Macky-Sall-sur-les-risques-de-conflits-L-essentiel-des-alertes-que-je-recois-au-quotidien-viennent-a-plus-de-90-du_a21281.html, le 2 février 2022., le 3 février 2022.

également par le désengagement de l'État dans l'administration des services publics de santé et la désaturation de la politique sociale d'habitat. L'ambition assumée de la BM, initiatrice des PAS, était d'amener les États concernés à assainir leurs finances publiques. Cette crise sociale, qui a fortement affecté les agents des secteurs de l'emploi / du travail, de l'éducation et de la santé a certainement été à l'origine des multiples et divers programmes. Elle a également provoqué les adoptions de cadres juridiques, diverses actions et la création de structures de l'État depuis 2000 en vue d'apporter des améliorations dans les conditions socio-économiques des acteurs des secteurs étudiés. Cette avalanche d'initiatives de l'État, quoiqu'apportant une plus-value dans la facilité du financement, de l'orientation et de l'accompagnement des femmes et jeunes à la recherche de l'emploi/ du travail ainsi que des vagues de recrutements massifs d'enseignants et d'agents de santé et la création en abondance d'infrastructures scolaires et universitaires, d'infrastructures sanitaires et la mise en œuvre de plans de construction de logements sociaux n'a pas réussi à répondre de manière satisfaisante aux problèmes des systèmes de protection sociale dans lesdits secteurs.

La persistance de ces problématiques s'est aggravée avec la pandémie de COVID-19 vu ses lourds impacts sur l'économie du pays malgré les efforts de l'État. Dans l'économie sénégalaise, l'étendue du secteur informel (96,4%) fait que la protection sociale dans le secteur de l'emploi/du travail demeure une problématique majeure. Ce même constat est également valable dans le secteur de l'enseignement privé où rares sont les enseignants et personnels administratifs qui bénéficient de protection sociale. Dans le secteur de la santé, ses services deviennent de plus en plus hors de portée de bien des populations. Pis, ils se privatisent davantage. Quant à l'habitat, l'accès au logement demeure une équation à mille inconnues, le foncier soulève régulièrement des tensions et la loi de janvier 2014 sur la baisse des loyers s'est révélée inefficace. Des systèmes de protection sociale efficaces et efficients dans les secteurs étudiés ne doivent-ils pas impérativement prendre en considération le caractère fortement informel de l'économie sénégalaise et la pauvreté (37,8%) encore importante dans la société (rapport ANSD ; 2121) ?

BIBLIOGRAPHIE

- Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (2013). Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, 344 p.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rapport de synthèse des résultats (février 2015). Enquête pauvreté et structure familiale 2010-2011, 422 p.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Conditions d'habitat des ménages : éléments d'éclairage en période de pandémie liée au COVID-19, Note de synthèse n° 5, 13 p.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (septembre 2021). Rapport final Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal, 181 p.
- Bilge, S., (2009/1). Théorisations féministes de l'intersectionnalité, Dans Diogène n° 225, pp. 70 à 88.
- Bureau International du Travail (2007). Programme pays de promotion du travail décent au Sénégal 2012-2015, 27 p.
- Bureau international du Travail (2020). Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal, 90 p. : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/--travail/documents/publication/wcms_735752.pdf (page consultée le 25 juin 2021)
- Bureau International du Travail (BIT) (1993). 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, 15 p.
- Centre de recherches pour le développement international & Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Économique et Social, (2018), Rapport de collecte de données pour le Sénégal, Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique francophone, 52 p.
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Anti-discrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. University of Chicago Legal Forum. Vol. 1989, Issue 1: 139-167.
- De la Moussaye, E., Jacquemot, P. (1993). « Politique de santé, les trois options stratégiques », Afrique contemporaine, n° 166, p. 15-26.
- Degen, B. (2015). Politique sociale. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), 8 p.
- Diouf, A. (2018). Fiscalisation du secteur informel, thèse de doctorat d'État en Économie, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- Diouf, M. (1992). La crise de l'ajustement, Politiques Africaines, n°45, p. 62-85
- Diouf, M. (2002). L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods. Paris : Harmattan, 228 p.
- Direction de la Prévision et de la Statistique (2004). Le marché de l'emploi à Dakar : L'emploi, le chômage et les conditions dans l'agglomération dakaroise, Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2002, 43 p.
- Dubet, F., & Duru-Bellat, M. (2000). L'hypocrisie scolaire. Paris : Seuil, 240 p.
- Durkheim, E. (2013). Education et sociologie. 10ème Edition, Paris : PUF, 144 p.
- Duru-Bellat, M. (2006). L'inflation scolaire, les désillusions de la méritocratie. Paris : Seuil, 106 p.
- Fall, A., (2013), L'école et la nation au Sénégal de 1960 à nos jours : l'histoire d'un malentendu. Dans Falaize, B., Heimberg, C. et Loubes, O. (Eds.), L'école et la nation, (pp. 455-466). Paris : Édition ENS.
- Galland, O. (2000). Sociologie de la jeunesse. Paris: Armand Collin, coll. U., 247 p.
- Gueye, O. (2017), Mai 68 au Sénégal : Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical. Paris : Karthala, 336 p.

- Gondard, P. ; Verniere, M. (1974), Un vieux bidonville intra-urbain de Dakar : Fass Paillotte (Premiers résultats d'enquête), Laboratoire de sociologie et de géographie (L.A. 94).
- Grawitz, M. (1990), Méthodes de sciences sociales. Paris : Dalloz, 1990, p.655-657.
- Jacquemin, M., & Schlemmer, B. (2011), Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, In n°10 Revue annuelle, 185 p.
- Kande, H. N., (2020, 4 juin), Quatre hommes et une école, sudquotidien.sn.
- Kane, A., Barry I., Marone, M., Ndoye M. L., Thiongane M., & Seck A., (2018), Projet : Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique francophone/ RAPPORT ENQUÊTE SÉNÉGAL, Université de Dakar, Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Économique et Social (CREFDES), 52 p.
- Le Bossé, Y. (2003). De l'«habilitation» au « pouvoir d'agir »: vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment. Nouvelles pratiques sociales, 16(2), 30-51.
- Mbaye, A., (1991), Enseignement Sénégal (1864-1957). Dakar : Direction des Archives du Sénégal, p. 5.
- Magaud J. & Join-Lambert M. T. (1994), Politiques sociales. In : Population, 49^e année, n°4-5, 1994. p. 1198 ; https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1994_num_49_4_4279
- Marques-Pereira, B. & Pfefferkorn, R. (2011/3), Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions. Dans Cahiers du Genre (HS n° 2), 5-19.
- Mbodj, M. (1992), La crise trentenaire de l'économie arachidière, Sénégal. Trajectoires d'un État Dakar / Codesria, 95-135.
- M'Bokolo, E. Peste et société urbaine à Dakar : l'épidémie de 1914. In: Cahiers d'études africaines, vol. 22, n°85-86, 1982. Études épidémiologiques et approches géographiques des maladies en Afrique tropicale. Mélanges pour un dialogue, pp. 13-46 ;
- Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal (2021), Recueil des principaux textes émis depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, 67 p.
- Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal (2014), Rapport général « Assises de l'éducation du Sénégal », 146 p.
- Niang, M., (2016, 30 mai), L'école sénégalaise d'hier à aujourd'hui : de la grandeur à la décadence, seneplus.com (page consultée le 15 juin 2021).
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal (décembre 2014), Politique nationale de santé communautaire, 23 p.
- Ndaw, A.K. (2017), Histoire de la création de la médina de Dakar, Dakar : L'Harmattan-Sénégal, 254 p.
- Ninacs, W. A. (1995). Empowerment et service social : approches et enjeux. Service Social, 44 (1), 69–93. <https://doi.org/10.7202/706681ar>
- Organisation internationale du travail (2020), Note sectorielle, Le Covid-19 et le secteur de l'éducation, 7 p.
- Reboul, O., La Philosophie de l'éducation, PUF, « Que Sais-Je ? » 9^e édition, Paris, 1989, 127 p.
- République du Sénégal, (2013). Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET 2013-2025), État du Sénégal, 277 p.
- Rocher, G. (1968). Introduction à la sociologie générale. Paris : Seuil coll. Points.
- Sane, Y. (2013). La politique de l'habitat au Sénégal : une mutation permanente, In Cahiers d'Outre-Mer, n° 263, p. 311-334.

- Weber, W. (2003). Économie et société. Volume 1, Les catégories de la sociologie. Paris : Presses Pocket, 410 p.
- Zeilig, L. (2004/4 (N° 96)). En quête de changement politique : la mobilisation étudiante au Sénégal, 2000-2004. Dans Politique africaine. Paris : Karthala, p. 39 à 58.